

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et  
d'Habitat  
Règlement Local de Publicité Intercommunal  
Registre des observations

Les études liées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) et du Règlement Local de la Publicité Intercommunal (RLPi) étant engagées, les élus ont souhaité mettre en œuvre une large concertation notamment auprès de la population. C'est pourquoi dès à présent, des registres d'observations destinés à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population sont à disposition à l'accueil de la Communauté de Communes et de chaque commune du territoire aux horaires d'ouverture au public.

La mise en place de ce registre a pour but d'amener les personnes intéressées à réfléchir sur les projets de PLUi-H et de RLPi en s'intéressant plus particulièrement aux enjeux, priorités et orientations que pourrait se fixer la Communauté de Communes pour organiser son avenir.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont par conséquent invitées :

- ✓ Soit à consigner sur le registre mis à disposition dans les mairies du territoire et au siège de la Communauté de Communes,
- ✓ Soit à les adresser par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes – 113 route de La Rochelle – 17230 MARANS
- ✓ Soit à les adresser par mail à l'adresse : [plui-rlpi@unisatlantique.fr](mailto:plui-rlpi@unisatlantique.fr)

Pour de plus amples informations sur ce dossier nous vous invitons à consulter le site internet de la Communauté de Communes : [www.aunisatlantique.fr](http://www.aunisatlantique.fr)